

Le rôle de la France dans une francophonie dynamique

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

L'impensé colonial français nous apparaît parfois aussi massif qu'un éléphant africain dans un magasin de porcelaines du 16ème Arrondissement, bien qu'aussi invisible qu'un complexe freudien. L'éléphant n'est évidemment pas absent sur le champ de la Francophonie. L'espace francophone n'est-il pas largement issu de la colonisation ? N'a-t-il pas trop souvent été conçu, vu de l'hexagone, comme le lieu où s'additionneraient un certain nombre d'intérêts à court terme, où se déploierait comme par magie notre fameuse faculté française à « rayonner », sans que l'on s'interroge toujours, avec suffisamment de pertinence, sur les objectifs, les voies et les moyens d'une véritable politique de développement multilatéral de la Francophonie ?

C'est l'intérêt du présent avis, pour la partie française, de remettre si l'on ose dire les pendules à l'heure et l'éléphant à sa place. Cet avis présente en effet, dans un monde de plus en plus unifié mais multipolaire, l'idée d'une stratégie de développement de la Francophonie dans l'intérêt mutuel des peuples, en la mettant davantage au service des objectifs de Développement Durable et de la démocratie, comme le veut d'ailleurs la charte de l'OIF.

Pour nous autres, en Outremer, c'est un enjeu important.

Parce que nous avons partie liée avec l'histoire coloniale, parce que nous parlons volontiers créole, kanak, ou telle langue polynésienne ou amérindienne, c'est peu de dire que nous chérissons la langue française. Nous l'avons dans la peau, dans notre ADN, comme langue d'ouverture vers le monde et vers l'universel, comme langue d'accès aux droits, comme langue de partage avec d'autres peuples dans nos régions océaniques, et comme un possible vecteur d'une vision plus raisonnable de la mondialisation.

C'est pourquoi nous voulons, avec l'avis qui nous est présenté, appeler l'attention sur le rôle que les territoires et collectivités d'Outre-mer peuvent et souhaitent jouer au service de la Francophonie comme de la coopération française en général, dans une perspective de codéveloppement avec les pays de nos zones géographiques respectives.

Dans cet esprit, nous croyons indispensable une meilleure coopération francofrançaise (- entre l'Etat et les collectivités d'outre-mer, en l'occurrence -). Nous souhaitons, comme le retient le rapport, que les collectivités d'Outre-mer, dont la contribution à l'action internationale de la France est désormais reconnue par la loi, soit associées, de manière permanente et efficiente, à la gestion interministérielle des questions liées à la francophonie et à la coopération française et européenne, dans nos environnements géographiques, et au-delà quand c'est pertinent.

[C'est, pensons-nous, le seul moyen pour permettre à nos régions et collectivités, d'être des acteurs pour jouer à leur mesure un rôle utile dans l'intérêt de toutes les parties et singulièrement dans celui de nos régions dont la récente loi « Egalité réelle », votée à l'unanimité, reconnaît les retards de développement.]

A titre d'exemple, nous pensons qu'au moment où les grandes écoles et universités françaises s'internationalisent, il serait peut-être temps d'investir à un niveau suffisant dans nos universités francophones d'outre-mer, afin de faire davantage de nos pôles d'enseignement supérieur et de recherche des centres d'excellence, attractifs pour les pays environnants, notamment dans les domaines où notre plus-value peut être pertinente : changement climatique, biodiversité, agriculture ou habitat tropical, développement numérique...

Pour ces raisons, parmi d'autres, le groupe d'Outre-mer s'associe aux préconisations de l'avis et le votera.